

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE :

Le dossier sera déclaré complet s'il comporte les pièces justificatives suivantes :

Pièces	Pièce jointe
Exemplaire original de la demande complété et signé	<input type="checkbox"/>
<u>Annexe 1</u> : Dossier technique complété	<input type="checkbox"/>
<u>Annexe 2</u> : Conformité du demandeur au règlement de minimis	<input type="checkbox"/>
<u>Annexe 3</u> : Descriptif du (des) bénéficiaire(s) de la culture dérobée	
<u>Annexe 4</u> : Copie du contrat signé entre le producteur et l'utilisateur	<input type="checkbox"/>
Attestation MSA mentionnant le statut du demandeur OU justificatif de situation AMEXA	<input type="checkbox"/>
Attestation MSA mentionnant le statut du (des) bénéficiaire(s) de la culture dérobée OU justificatif de situation AMEXA	
Relevé d'identité bancaire	<input type="checkbox"/>
Extrait K-bis à jour du demandeur	<input type="checkbox"/>
Extrait K-bis à jour du (des) bénéficiaire(s) de la culture dérobée	<input type="checkbox"/>
Copie des factures d'achat précisant les semences éligibles (en cas d'utilisation de mélanges, copie des étiquettes de composition détaillée)	<input type="checkbox"/>
Copie du relevé bancaire correspondant aux dépenses d'achat de semences	<input type="checkbox"/>
Copie des données déclarées à la PAC de l'année précisant les îlots concernés avec leurs caractéristiques (surface et descriptif des parcelles)	<input type="checkbox"/>

NB : le Conseil départemental du Puy-de-Dôme se réserve le droit de demander des pièces complémentaires utiles à la compréhension et à l'analyse du dossier.

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

- J'autorise (nous autorisons)
- Je n'autorise pas (nous n'autorisons pas) ⁽¹⁾

L'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

(1) Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales.

NB : Les dossiers seront à retourner complet avant le 30 novembre inclus de chaque année (le cachet de la poste faisant foi).
Toute demande déclarée incomplète ne pourra pas être prise en compte.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR (Veuillez cocher les cases ci-dessous) :

Je soussigné (nom et prénom du représentant légal, tous les associés dans le cas d'un GAEC) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire, ses annexes, et les pièces jointes,

Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides à « Soutien à l'implantation de cultures fourragères dérobées »,

Je déclare et atteste (nous déclarons et attestons) sur l'honneur :

- ne pas avoir sollicité d'autres aides sur le même projet et les mêmes investissements,
- avoir pris connaissance des informations présentées dans la notice d'information qui accompagne ce formulaire, notamment des points de contrôle, des règles de versement des aides et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces points,
- être à jour des obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables,
- ne pas être en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Je m'engage (nous nous engageons) à :

- à informer le Conseil départemental du Puy-de-Dôme de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet,
- à permettre / faciliter l'accès à ma structure aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant les 5 années qui suivent le paiement final de l'aide,
- à détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente, pendant dix années à compter du paiement final de l'aide,
- à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens),
- à informer le public du soutien apporté par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de ce projet selon les modalités définies dans le KIT Publicité sur le site (<https://www.puy-de-dome.fr/conseil-departemental-du-puy-de-dome-63/logos.html>),
- me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes,

Je suis informé(e) (nous sommes informés) que :

- cette demande préalable ne vaut pas obtention de subvention,
- en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, je devrai rembourser les sommes perçues, majorées d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur,
- cette demande pourra être rejetée au motif que le projet est inéligible ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à cette mesure,
- l'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de mon dossier de demande d'aide. Les destinataires des données sont le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je peux m'adresser au Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Fait à _____ le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature(s) du (des) demandeur(s), précédée(s) des noms et prénoms des signataires et du cachet de l'organisme le cas échéant (du représentant légal ou gérant en cas de formes sociétaires et de tous les associés pour les GAEC)

REGLES D'ELIGIBILITE ET MONTANT DE L'AIDE

Objet de l'intervention

Aide à l'implantation de cultures fourragères dérobées sur la base de contrat de solidarité céréalière/éleveur, zone de plaine/zone de montagne.

Bases juridiques

- Lignes directrices de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricoles et forestiers et dans les zones rurales,
- Règlement (UE) de la Commission européenne déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité UE,
- Règlement européen (CE) concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,

Bénéficiaires

Les producteurs de dérobées éligibles sont les exploitations agricoles dont le siège d'exploitation est situé sur le département du Puy-de-Dôme.

Les bénéficiaires des cultures dérobées éligibles sont :

- les agriculteurs actifs à titre principal ou secondaire exerçant en exploitation individuelle, ayant pour objet la production agricole primaire,
- les sociétés ayant pour objet la production agricole primaire, dont plus de 50 % du capital social est détenu par des associés exploitants à titre principal. Est considéré comme exploitant agricole à titre principal, le chef d'exploitation qui perçoit les prestations d'assurance maladie, invalidité et maternité des personnes non salariées des professions agricoles AMEXA,
- les cotisants solidaires en cours d'installation. L'attestation d'affiliation en tant que chef d'exploitation devra être vérifiée lors du versement de la subvention.
- dont le siège d'exploitation est situé sur le département du Puy-de-Dôme.

Ne sont pas éligibles les éleveurs puydômois qui implantent des cultures dérobées en auto-consommation sauf aléas climatiques exceptionnelles. Dans ce cadre, un dispositif spécifique pourra être activé qui reste à l'appréciation des membres de la Commission permanente du Conseil départemental.

Conditions d'éligibilité

- Les cultures dérobées implantées devront être à destination d'éleveurs puydômois (bovin, ovin, caprin, porcin et avicole) sur la base d'un contrat-type mettant à disposition gratuitement la récolte à l'utilisateur au titre de la solidarité entre agriculteurs,
 - Les îlots PAC éligibles seront ceux déclarés à l'état de Terres arables au moment de la déclaration PAC de l'année N,
 - les dates d'implantation de la culture fourragère doivent être comprises entre le 1er juin et le 30 septembre de l'année N,
 - les dates d'achat des semences doivent être comprises entre le 1er octobre de l'année N-1 et le 30 septembre de l'année N.
- Les factures doivent être acquittées au moment du dépôt du dossier,
- Les semences éligibles sont :

PRAIRIES	CRUCIFERES	AUTRES CULTURES DEROBEES
Ray-Grass Trèfles Gesse Vesce	Colza fourrager Rave Moutarde Chou fourrager Navette	Céréales en vert Sorgho fourrager Maïs fourrage très précoce Moha Millet Pois
Et tous mélanges entre ces espèces – pour des mélanges incluant des semences non éligibles, une tolérance sera acceptée dans la limite de 20 %.		

La liste des semences éligibles à l'aide reste à l'appréciation des membres de la Commission permanente du Conseil départemental.

Montants de l'aide

Pour les frais d'implantation de la culture fourragère, le Conseil départemental apporte une aide forfaitaire maximale de 100 €/hectare.

Pour les frais d'acquisition de semences, le Conseil départemental prendra en charge 100 % des coûts HT, dans la limite maximale de 70 €/hectare.

Le taux d'aides publiques cumulées ne pourra en aucun cas dépasser les limites des cofinancements et des plafonds communautaires.

Par dérogation, l'octroi d'une subvention inférieure au plancher fixé par le règlement financier du Conseil départemental sera autorisé.

Après validation des dossiers par la Commission permanente, l'aide du Conseil départemental sera versée directement aux bénéficiaires, dans la limite du montant de l'enveloppe budgétaire réservée chaque année par le Conseil départemental pour cette action.

Modalités de l'aide et composition du dossier

Les dossiers seront à retourner complet avant le 30 novembre inclus de chaque année (le cachet de la poste faisant foi). Toute demande déclarée incomplète ne pourra pas être prise en compte.

Pour connaître la composition du dossier, s'adresser directement au service agriculture et forêt du Conseil départemental.

Les dossiers seront d'abord examinés par la commission du Conseil départemental en charge de l'agriculture, la décision finale relevant de la Commission permanente du Conseil départemental.

ANNEXE 1 : DOSSIER TECHNIQUE

CARACTERISTIQUES DES CULTURES DEROBEES IMPLANTEES

Commune de situation de l'îlot PAC	N° îlot PAC	Culture principale déclarée à la PAC	Type de cultures dérobées implantées	Surface implantée (en ha)	Densité semis (kg/ha)	Date de semis	Période de récolte
TOTAL							

RECAPITULATIF DES DEPENSES

Date de la facture	Type de semences éligibles	Quantité (en kg)	Montant du coût (en € HT)
TOTAL			

**ANNEXE 2 : CONFORMITE DU DEMANDEUR AU REGLEMENT DE MINIMIS
ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

En application de la transparence GAEC, chaque associé d'un GAEC total peut bénéficier d'un plafond de 20 000 € d'aides de minimis agricole. Pour cela, chaque associé du GAEC total doit compléter sa propre attestation pour présenter une demande d'aide.

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « de minimis », conformément au règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, publié au Journal officiel de l'Union européenne L352 du 24 décembre 2013, et au règlement (UE) n° 2019/316 de la Commission du 21 février 2019, publié au Journal officiel de l'Union européenne L51 le 22 février 2019, relatifs à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture.

J'atteste sur l'honneur :

- A) avoir reçu (décision d'octroi ou, à défaut, montant payé) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « de minimis » agricole (en référence aux règlements (UE) n° 1408/2013 et n° 2019/316) :

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres) ¹	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
Total (A) des montants d'aides de minimis agricole déjà reçus		TOTAL (A) =	€

- B) avoir demandé mais pas encore reçu ni la décision correspondante ni le paiement relatif à la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « de minimis » agricole (en référence aux règlements (UE) n° 1408/2013 et n° 2019/316) :

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres) ¹	Date de la demande	Montant demandé
Total (B) des montants d'aides de minimis agricole déjà demandés mais pas encore reçus		TOTAL (B) =	€

- C) demander, dans le présent formulaire, une aide relevant du régime « de minimis » agricole (en référence aux règlements (UE) n° 1408/2013 et n° 2019/316) :

Montant (C) de l'aide demandée dans le présent formulaire	(C) =	€
Total [(A)+(B)+(C)] des montants à comptabiliser sous le plafond de minimis agricole	(A)+(B)+(C) =	€
Dates de démarrage et clôture de l'exercice fiscal		

Si la somme totale des montants d'aides de minimis agricole reçus et/ou demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(C)] excède 20 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire ne sera pas accordée ; sauf si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écarter le dépassement de la demande d'aide et octroyer une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par la réglementation relative aux aides de minimis agricole sur les 3 derniers exercices fiscaux.

Cases à cocher :

- Je déclare** avoir mentionné sur la présente annexe l'ensemble des aides de minimis agricole reçues au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents
- Je m'engage** à conserver tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration pendant dix (10) exercices fiscaux à compter de la date d'octroi de l'aide demandée
- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu** d'aides de minimis au titre d'autres règlements de minimis (règlements de minimis entreprise, de minimis pêche ou de minimis SIEG)
- Ou **J'atteste sur l'honneur avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu**, des aides de minimis au titre d'autres règlements de minimis (règlements de minimis entreprise, de minimis pêche ou de minimis SIEG).

Les informations sollicitées sont obligatoires. À défaut, votre demande ne pourra pas être traitée.

Nom et prénom du représentant légal de l'entreprise, date et signature, cachet (le cas échéant)

À....., le.....

CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION :

SAU : |_|_|_|, |_|_| ha dont surface en herbe |_|_|_|, |_|_| ha dont surface en culture : |_|_|_|, |_|_| ha

Type Elevage	Nombre UGB	Production certifiée (Label, AOP, AB, etc.)
Bovin viande		
Bovin lait		
Ovin viande		
Ovin lait		
Caprin lait		
Porcin		
Volaille de chair		
Poule pondeuse		
Porcin		

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE (Veuillez cocher les cases ci-dessous) :
 Je soussigné (nom et prénom du représentant légal, tous les associés dans le cas d'un GAEC) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans la présente annexe,

 Je déclare et atteste (nous déclarons et attestons) sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des informations présentées dans la notice d'information qui accompagne ce formulaire, notamment des points de contrôle, des règles de versement des aides et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces points,
- être à jour des obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables,
- ne pas être en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

 Je m'engage (nous nous engageons) à :

- à permettre / faciliter l'accès à ma structure aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant les 5 années qui suivent le paiement final de l'aide,
- à informer le public du soutien apporté par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de ce projet selon les modalités définies dans le KIT Publicité sur le site (<https://www.puy-de-dome.fr/conseil-departemental-du-puy-de-dome-63/logos.html>),
- me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes,

 Je suis informé(e) (nous sommes informés) que :

- l'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de mon dossier de demande d'aide. Les destinataires des données sont le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je peux m'adresser au Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Fait à _____ le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature(s) du (des) demandeur(s), précédée(s) des noms et prénoms des signataires et du cachet de l'organisme le cas échéant (du représentant légal ou gérant en cas de formes sociétaires et de tous les associés pour les GAEC)

ANNEXE 4 : CONTRAT-TYPE SOLIDARITE PUYDÔMOISE

EXPOSE PREALABLE

La volonté du Conseil départemental, via une politique agricole départementale durable, est de favoriser l'autonomie des exploitations agricoles via un allègement des charges d'exploitation en zone céréalière et de combler, au moins partiellement, le déficit fourrager en zone de montagne notamment en période d'aléas climatiques. Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme incite à la mise en place de cultures de dérobées via la production sur pied par un agriculteur de cultures de dérobées destinées à un éleveur puydômois.

Ce contrat-type vise à encourager la solidarité entre les agriculteurs du département du Puy-de-Dôme : céréalier/éleveur, zone de plaine/zone de montagne.

IL EST EXPRESSEMENT ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIV ENTRE :

L'agriculteur producteur de dérobées (Raison sociale et nom du représentant légal) :

.....

Exploitant à (siège social de l'exploitation) :

ci-après dénommé(e) « le producteur »

ET

L'agriculteur utilisateur des dérobées (Raison sociale et nom du représentant légal) :

.....

Exploitant à (siège social de l'exploitation) :

.....

ci-après dénommé(e) « l'utilisateur »

ARTICLE 1 : LE PRODUCTEUR

- S'engage à mettre en place et à conduire une culture de dérobées sur une surface deha.
- Les espèces produites seront les mieux adaptées à la situation agronomique et aux contraintes techniques.

Pour le présent contrat, la culture mise en place est.....

- Définit les conditions de récolte dans ses parcelles.
- S'engage à mettre à disposition gratuitement sa récolte à l'utilisateur au titre de la solidarité entre agriculteurs.

ARTICLE 2 : L'UTILISATEUR

- S'engage à récolter l'ensemble de la surface définie au présent contrat.
- La récolte sera assurée par lui-même, ou sous sa responsabilité.
- S'engage à ne pas revendre la récolte à un tiers.

ARTICLE 3 : SUIVI, CONTRÔLE, LITIGE

- Producteurs et utilisateurs autorisent la diffusion du présent contrat auprès du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et s'engagent à faciliter, à tout moment, le contrôle par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme du bon déroulement du présent contrat.

Fait en deux exemplaires, le A

Le Producteur

L'utilisateur